

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

15 SEPTEMBRE 2016

Affiché du 17/09/2016 17/10/2016

Date de la convocation : 03/09/2016

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Maud MASCIO, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO

Absents non représentés : Dominique VANDIER,

Secrétaire de séance : Patricia ROYER

Avant ouverture de séance, M. le Maire et son conseil,

Remercient toutes les associations et bénévoles qui ont organisé et proposé des animations dans Esternay cet été.

Adresse des vœux de prompt rétablissement à Dominique VANDIER et lui souhaite de retrouver très vite sa pleine santé et sa place au sein de l'équipe municipale.

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, l'assemblée :

Prend connaissance du rapport annuel du service public de distribution de l'eau potable sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers. Un avis favorable au rapport présenté est donné.

Ce rapport est tenu à la disposition du public aux horaires d'ouverture du secrétariat et mis en ligne sur le site www.esternay.com

Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 30 juin 2016.

Prend acte de 9 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie et ayant pour objet la renonciation à user de son droit de préemption pour des immeubles couverts par la zone de préemption, la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie et l'attribution des marchés de services pour les missions SPS et Contrôle Technique Hôtel de Ville et construction de l'Espace Médical III.

Approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT et le principe de l'augmentation du capital social de ladite société.

Autorise le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Champagne d'un montant de : 6 123.96 € au titre du transfert de charges pour les travaux de bordures/assainissement rue de la Robinette, rue Creuse et Grande rue.

Considérant l'importance de soutenir les activités des associations dispensées sur la Commune d'Esternay, décide l'acquisition d'équipements qui seront installés à demeure à l'Espace Sportif pour l'exercice de l'activité des Associations E.K.M.T. ECOLE DE KRAV MAGA POUR TOUS et A.W.S. ASSOCIATION DE WUSHU ET SANDA.

Remercie le Comité des Fêtes d'Esternay d'avoir une approche de solidarité financière avec la Commune dans sa décision de ne pas obtenir de la commune une subvention exceptionnelle pour couvrir ses frais liés à l'obligation qui lui a été faite d'assurer, en regard du contexte de menace terroriste élevé, un dispositif de sécurité adapté pour garantir le bon déroulement des manifestations de cet été et en particulier lors du feu d'artifice.

Diffère sa décision de verser une subvention exceptionnelle à l'USS Football pour tenir compte de la faiblesse des ressources issues des divers tournois jeunes organisés, en regard des conditions climatiques. Les chiffres communiqués tardivement devant être étudiés et un temps d'échange avec l'équipe du Club organisé.

Autorise le Maire à opérer sur le budget principal de l'exercice 2016, aux modifications budgétaires présentées par redéploiement issus d'autres dépenses non engagées.

Fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages d'eau et d'assainissement au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

Considérant que la prolifération des chats errants sur la commune d'Esternay pose des problèmes de salubrité publique et que la capture et la stérilisation de ces chats sont nécessaires pour limiter la prolifération,

Considérant que la Fondation 30 millions d'amis apporte un soutien financier aux communes qui s'engagent dans des démarches de régulation des colonies de chats errants, décide d'autoriser le maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis. Il importe que la commune d'Esternay soit accompagnée dans cette action par une association de la protection animale. M. le Maire rappelle que ce sujet est de la responsabilité de tous.

M. le Maire rappelle que les bacs ou les sacs dédiés aux collectes, ordures ménagères et tri sélectif doivent être sortis suivant un calendrier établi chaque année et, au plus tôt la veille au soir après 18 h du jour de collecte et pas avant, par respect de l'environnement, du voisinage et des piétons. Les bacs vidés doivent être rentrés dans les propriétés privées dès que possible après le passage du camion de ramassage.

En aucun cas les contenants ne peuvent persister après 20 h 00 le jour de la collecte.

Au-delà, autorise le Maire à procéder à un enlèvement spécial par les services municipaux des bacs restés sur le domaine public. Une facturation au responsable pourra être mise en place.

Autorise le Maire à rembourser à une administrée, la facture présentée pour la réparation de la vitre avant de son véhicule qui a été brisée par un caillou lors du passage du tracteur communal effectuant des travaux de débroussaillage.

AFFAIRES DIVERSES

_ Demande d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : un avis favorable a été émis par la sous-commission départementale d'accessibilité lors de sa session du 18 août 2016. Il est rappelé que cette approbation d'Ad'AP ne porte que sur la stratégie de mise en conformité au titre de l'accessibilité. Elle n'a pas valeur d'avis favorable quant aux aménagements proposés ni sur le nombre ou la nature des dérogations identifiées dans le dossier présenté. Préalablement à tout travaux, il appartiendra à la Mairie de déposer une autorisation de travaux ou un dossier spécifique ERP si les travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme.

_ Le permis de construire concernant la construction de l'Espace Médical III a été accordé. Début des travaux d'ici fin 2016.

_ Le permis de construire concernant les travaux d'accessibilité de la Mairie a été déposé et est en cours d'instruction.

_ Suite à sa décision de juin 2015 acceptant la mise en place du protocole « participation citoyenne » permettant de renforcer la vigilance en matière de sécurité des personnes et des biens, M. le Maire remercie les personnes qui se sont engagées en qualité de résidents référents. La convention avec la Gendarmerie sera prochainement signée.

Leur rôle : relayer l'action de la gendarmerie auprès de la population et favoriser ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

_ Organisation d'une exposition temporaire en novembre 2016 (semaine du 11 novembre) salle L.COLETTE, La Gare des œuvres de Jean BIDAULT avec l'aide de son fils Hervé et de Jean-Michel BORDES que M. le maire remercie.

_ Programme de la Fête du Livre le dimanche 2 octobre prochain. Les conseillers sont appelés à apporter leur aide et à prendre contact avec Nadine BABILLON chargée de son organisation.

_ Liste des travaux réalisés par la Commune :

- *MTL* : peinture sur les murs en périphérie de la grande salle et réhabilitation du parquet (ponçage et vitrification). Une note rappelant les consignes à respecter pour préserver ce patrimoine sera remise à chaque utilisateur contre signature. Des mesures pourront être prises en cas de constat de dégradation).
- *La GARE* : rénovation du système de chauffage incluant le changement de la chaudière
- *HOTEL DE VILLE* : travaux sur l'installation du système de chauffage : mise en place de vannes d'isolement sur pieds de colonne et calorifugeage des tuyauteries de la chaufferie.
Changement de 3 volets roulants dans le salon d'Honneur

_ Sécurité routière : installation du radar pédagogique mobile. Les premiers relevés laissent les élus stupéfaits des vitesses excessives relevées rue du 73^{ème} Régiment d'Infanterie et Avenue Jean-Jaurès.

_ De nouveaux passages piétons ont été créés dans la Commune.

_ Etude pour la construction d'une nouvelle station d'épuration : avancement du dossier

_ Décompte de la fréquentation de la MSAP d'Esternay « Maison de Services au Public » située 4 rue d'Etzenrot dont le portage est assuré par La Poste. Plus de 200 utilisateurs depuis son ouverture.

_ A compter du 7 novembre 2016, tout usager pourra saisir une collectivité par voie électronique pour de nombreuses démarches administratives. Afin de répondre au mieux à la conjonction de cette évolution réglementaire et faciliter la relation usager en proposant **un portail d'accès unique pour adresser à la collectivité une demande** et limiter le risque de contentieux avec l'édition des accusés d'enregistrement et des accusés de réception, un avenant a été signé avec la SPL XDEMAT pour bénéficier de l'application XCONTACT pour la gestion de la relation entre les usagers et la collectivité.

_ La Médiathèque La Gare proposera à compter de mardi 20 septembre 2016 le prêt de DVD à ses usagers. Des liseuses seront empruntées à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Marne et proposées très prochainement aux adhérents de la Médiathèque. Les conditions et modalités de prêt concernant ces documents feront l'objet d'une annexe au règlement intérieur de la Médiathèque qui sera validée lors du prochain conseil municipal. Les différents supports d'information et de communication rédigés par la Médiathèque La Gare (règlement intérieur, guide du lecteur, charte de prêt pour certains documents, etc...) seront modifiés dans leur ensemble dès janvier 2017.

_ Mise en place d'une boîte à idées dans le hall de l'Hôtel de Ville. Ce concept n'empêche pas le contact direct avec les élus et n'a d'intérêt qu'avec l'identité de l'émetteur afin de faire un retour sur la faisabilité des nouvelles idées.

_ M. Nicolas PERDREAU suggère qu'une poubelle soit installée à côté de la table pique-nique du stade. M. le Maire propose d'installer des poubelles à chaque endroit où se trouvent des bancs. Il demande à M. Alain ROYER de faire l'état des lieux de l'existant pour engager rapidement la réalisation.

_ M. le Maire demande à M. Alain ROYER d'imposer aux services techniques le nettoyage hebdomadaire de l'espace Skate Parc dans l'attente d'une solution de remplacement de la zone cailloutée.

_ Courrier de remerciements des Sapeurs-Pompiers du secteur d'Esternay après attribution d'une subvention pour la manifestation organisée le 12 juin pour les pupilles de France.

_ Intercommunalité et réorganisation de la représentation d'Esternay dans le futur ensemble intercommunal. A compter de 2017 la commune n'aura plus que 6 délégués. Réflexion et décision à engager sur la nouvelle liste à réélire avant fin novembre 2016.

_ Point par M. Jean-Luc BATONNET sur la rentrée scolaire et l'achèvement des travaux de construction de l'école. Une journée portes-ouvertes est envisagée.

_ Mme Marie-France GEERAERTS informe que la journée SEMAINE BLEUE, animation regroupant les personnes âgées et les enfants de l'Ecole Maternelle aura lieu le lundi 3 octobre prochain.

_ Point sur le projet RAM, relais parents-enfants-assistantes maternelles, lieu d'écoute, d'informations, d'échanges, de rencontres, de découvertes en partenariat avec la Ville de Montmirail. Le premier avis du service instructeur est positif.

Levée de séance à : 22H 00

Patrice VALENTIN
Maire

Vu le secrétaire de séance

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 19/09/2016 à 13:35:14
Référence : fa6619887cd75cca083dfb8fa7edae6445dd3ea7